

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16520**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit privé/Droit public spécialité Droit de l'administration et de la justice

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1	Président de l'Université d'Auvergne, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités, ministère chargé de l'enseignement supérieur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

13285 droit civil, 13266 droit judiciaire privé, 13287 droit communautaire

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du Master droit de l'administration et de la justice a vocation à exercer un métier de la haute administration ou de la justice et peut effectuer les activités suivantes :

- appliquer les règles juridiques de droit public et de droit privé
- rechercher, analyser et exploiter des informations juridiques
- constituer des dossiers thématiques
- assurer une veille juridique sur les normes en lien avec ses domaines d'exercice
- rédiger des jugements et des notes préparatoires à ceux-ci
- instruire un dossier
- assurer la tenue d'une audience et organiser les débats.

Le titulaire du Master Droit de l'administration et de la justice doit être capable de :

- maîtriser les principes généraux du droit public et du droit privé
- maîtriser les principes généraux des procédures contentieuses et non contentieuses
- assumer la rédaction de documents juridiques (notes, arrêts, rapports, synthèse)
- maîtriser l'analyse de textes juridiques
- maîtriser les outils de bureautique et de communication électronique
- savoir utiliser et exploiter les bases de données juridiques et logiciels professionnels
- organiser une réunion, encadrer des débats
- encadrer une équipe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

secteur droit, administration...

Les emplois sont accessibles après examen spécifique ou concours :

Métiers de la haute fonction publique : administrateurs civils (ENA), commissaire de police, directeur d'établissement pénitentiaire, officier de gendarmerie, commissaire aux armées, concours administrateur des collectivités territoriales...

Métiers de la Justice : avocat, magistrat (Ecole nationale de la magistrature, concours complémentaire pour le recrutement des conseillers des Tribunaux Administratifs et Cours d'Appel administratives), greffier en chef

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1405 : Représentation de l'Etat sur le territoire national ou international

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 :

UE 1A : Procédures contentieuses (8 ECTS)

UE 1B : Les personnes 1 (8 ECTS)

UE 1C : L'Etat 1 (6 ECTS)

UE 1D : L'Europe 1 (8 ECTS)

Semestre 2 :

UE 2A : Culture juridique (7 ECTS)

UE 2B : Les personnes 2 (7 ECTS)

UE 2C : L'Etat 2 (6 ECTS)

UE 2D : L'Europe 2 (8 ECTS)

UE 2E : Anglais (2 ECTS)

Semestre 3 :

UE 3A : Culture juridique (9 ECTS)

UE 3B : Droit des libertés fondamentales (11 ECTS)

UE 3C : Etude de dossiers contentieux (8 ECTS)

UE 3D : Anglais (2 ECTS)

Semestre 4 :

UE 4A : Droits approfondis (6 ECTS)

UE 4B : Droit des contrats (6 ECTS)

UE 4C : Responsabilité (6 ECTS)

UE 4D : Outils de professionnalisation (12 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X		Accès par la commission VAP ou par le jury de VAE (Décret du 19 août 2013)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 mars 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-clermont1.fr/insertion-professionnelle-des-etudiants.html>

Autres sources d'information :

Site Web de l'Université d'Auvergne :

<http://www.u-clermont1.fr/>

Site Web de l'Ecole de Droit :

<http://droit.u-clermont1.fr/les-formations.html>

Lieu(x) de certification :

Université d'Auvergne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Auvergne, Ecole de Droit, Clermont-Ferrand

Historique de la certification :